

Département de la Dordogne Communauté de Communes Sarlat Périgord Noir Commune de **VITRAC**

MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME



DOSSIER D'APPROBATION

Plan Local d'Urbanisme	Modification Simplifiée	Modification
Approuvé le 17 Décembre 2012	Modification Simplifiée n°1 approuvée le 13 Janvier 2014	Modification n°1 approuvée le 13 Janvier 2014
	Modification Simplifiée n°2 approuvée le 27 Octobre 2014	Modification n°2 approuvée le



URBAM : urbaniste qualifiée par l'OPQU

Siège social : 24-26 rue de Maracca - 33620 CAVIGNAC -
Etablissement secondaire : Parc Innolin – CS 60073 - 15 allée des
Acacias - 33700 MERIGNAC
Tél : 05-57-68-69-73 – Fax : 05-57-68-61-02 – contact@urbam33.fr – site :
www.urbam33.fr



Pièce 3

Orientations d'Aménagement et de Programmation



URBAM : urbaniste qualifiée par l'OPQU

Siège social : 24-26 rue de Marlacca - 33620 CAVIGNAC -

Etablissement secondaire : Parc Innolin - CS 60073 - 15 allée des
Acacias - 33700 MERIGNAC

Tél : 05-57-68-69-73 - Fax : 05-57-68-61-02 - contact@urbam33.fr - site :
www.urbam33.fr

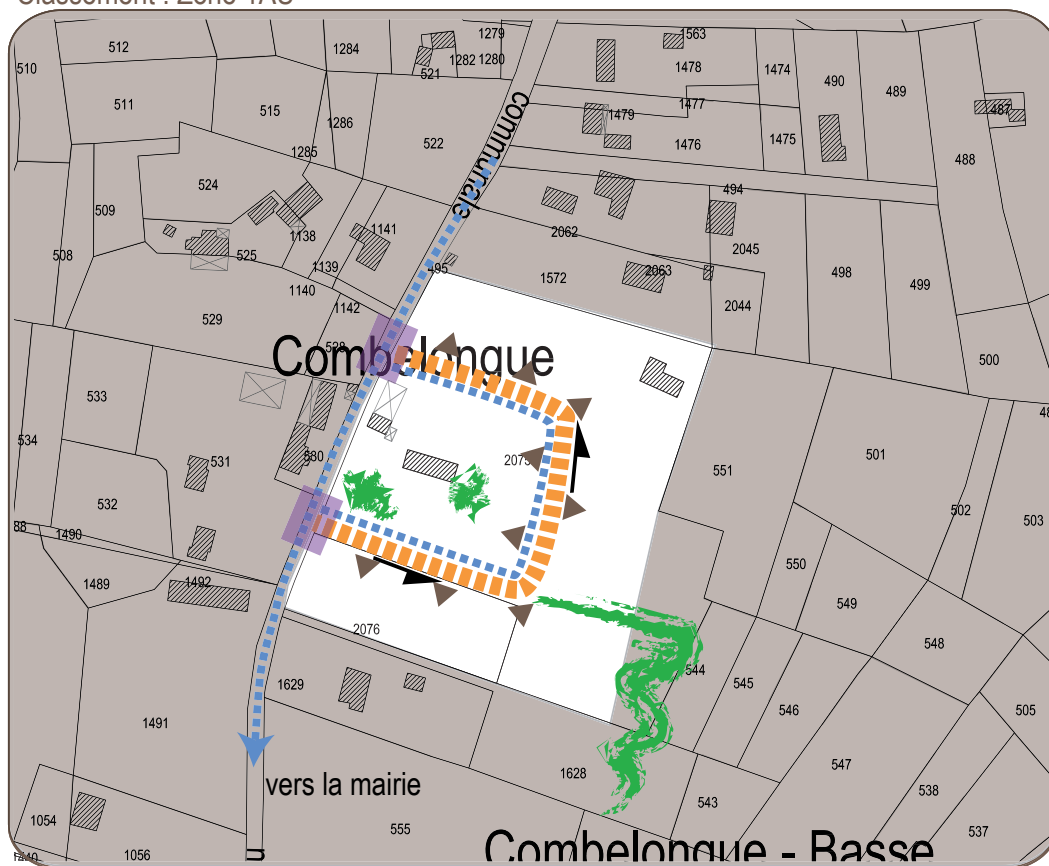
Légende

-  Voie principale de desserte
-  Sens unique
-  Aménagement de carrefour
-  Cheminement doux à créer en site propre
-  Accès de principe aux lots
-  Végétation à conserver

Situation générale:



Classement : Zone 1AU



Orientations générales d'Aménagement

- Création d'une voie à sens unique pour la desserte interne de la zone.
- Mise en place d'un cheminement doux (largeur minimale : 1.50m en parallèle de la voie principale de desserte).

Éléments de programme

- Urbanisation traditionnelle, ton pierre, toiture périgourdine. Secteur 2 de la ZPPAUP.
- Hauteur : R+1 au maximum
- Stationnement à prévoir sur le domaine privé

L'urbanisation de cette zone pourra être subordonnée à plusieurs opérations d'aménagement.

Équipement de la zone

La desserte en eau potable et en électricité de la zone se fera depuis la VC1 à l'ouest de la zone.

La desserte par le réseau collectif d'assainissement se fera depuis la VC1 à l'ouest de la zone.

Concernant la défense incendie, elle devra être créée.

Profil type - Voie principale de desserte

